



ASSOCIATION MEDICO PEDAGOGIQUE SAINT-REAL

Siège social : Domaine Saint-Real Bourg Evescal – 73 250 Saint-Jean de la Porte

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



RSM Rhône-Alpes

2 bis, rue Tête d'Or

69006 LYON

T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

ASSOCIATION MEDICO PEDAGOGIQUE SAINT-REAL

Siège social : Domaine Saint-Real Bourg Evescal – 73 250 Saint-Jean de la Porte

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'Association ASSOCIATION MEDICO PEDAGOGIQUE SAINT-REAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ASSOCIATION MEDICO PEDAGOGIQUE SAINT-REAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note Règles et Méthodes Comptables "Première application du règlement ANC N° 2022-06 et N°2023-03 " de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Fonds dédiés

L'association reçoit notamment des ressources qui sont traitées en fonds dédiés tel que décrit au paragraphe « Variation des Fonds Dédiés » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à nous assurer de leur correcte évaluation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

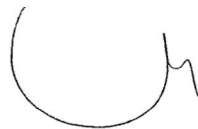
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 2 juillet 2026

Le commissaire aux comptes

RSM Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Lyon-Riom

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'U' shape followed by a small 'h'.

Jean-Pierre HORTEUR

Associé

ASSOCIATION IME ST REAL

CONSOLIDE ST REAL

333 route de saint réal
Bourg Evescal
73250 - SAINT JEAN DE LA PORTE
Tél : 04 79 28 52 63
Fax :

BILAN COMPTABLE

EXERCICE 2025

A C T I F	Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois			31/12/2024 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Frais d'établissement				
Frais d'établissement				
Frais d'établissement				
TOTAL I				
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs s	3 925,00	-3 925,00		
Immobilisations incorporelles en cours,avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	72 500,00		72 500,00	72 500,00
Constructions	1 628 897,19	-602 817,54	1 026 079,65	1 076 183,04
Installations techniques matériel et outillage industriel	143 193,98	-112 323,03	30 870,95	19 836,88
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	696 590,11	-511 757,46	184 832,65	161 923,60
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Participations	24 800,00		24 800,00	24 800,00
Créances rattachées à des participations				
Autres titres Immobilisés				
Prêts				
Autres Immobilisations Financières	1 700,00		1 700,00	1 700,00
TOTAL II	2 571 606,28	-1 230 823,03	1 340 783,25	1 356 943,52
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
TOTAL III				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Stocks et en cours				
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	4 828,00		4 828,00	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	13 758,69		13 758,69	6 573,60
Charges constatées d'avance	2 238,22		2 238,22	2 743,26
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 385 528,14		1 385 528,14	1 307 898,67
TOTAL IV	1 406 353,05		1 406 353,05	1 317 215,53
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL V				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL VI				
Ecart de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL VII				
TOTAL GENERAL	3 977 959,33	-1 230 823,03	2 747 136,30	2 674 159,05

16/03/2026 14:29:36 Edition du bilan v.1.2

P A S S I F		Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois	31/12/2024 12 mois
TOTAL V		1 076 789,62	1 132 880,15
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif			
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif			
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif			
TOTAL VI			
TOTAL GENERAL		2 747 136,30	2 674 159,05

Compte de résultat

CONSOLIDE ST REAL

	Arrêté au : 31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Cotisations	70,00	0,00	80,00	0,00	-10,00	-12,50
Ventes de biens						
-dont ventes de biens en nature						
-dont ventes biens relatives aux activités soc. & médico-so						
Ventes de prestations de services	3 466,20	0,15	4 145,20	0,19	-679,00	-16,38
-dont parrainages						
-dont ventes prestations liées aux activités soc & médico-s						
Ventes de biens et services	3 466,20	0,15	4 145,20	0,19	-679,00	-16,38
Concours publics et subvt° exploitation	2 268 172,25	100,00	2 232 582,31	100,00	35 589,94	1,59
-dont contributions financières autorités tarifications						
Versements fondateurs ou consommation dotation consommptible						
Ressources liées à la générosité du public	553,20	0,02	703,20	0,03	-150,00	-21,33
. Dons manuels	553,20	0,02	421,70	0,02	131,50	31,18
. Mécénats			281,50	0,01	-281,50	-100,00
. Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Produits de tiers financeurs	2 268 725,45	100,02	2 233 285,51	100,03	35 439,94	1,59
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	7 135,56	0,31	40 008,41	1,79	-32 872,85	-82,16
Produits des cessions d'immo incorporelles & corporelles	7 500,00	0,33			7 500,00	
Utilisations des fonds dédiés	118 708,63	5,23	92 069,98	4,12	26 638,65	28,93
Autres produits	4 139,20	0,18	3 499,86	0,16	639,34	18,27
-dont complément de rémunération TH						
-dont quote-part de résultat sur opérations en commun						
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	2 409 745,04	106,24	2 373 088,96	106,29	36 656,08	1,54
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	317 079,57	13,98	282 185,90	12,64	34 893,67	12,37
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	105 456,82	4,65	98 899,15	4,43	6 557,67	6,63
Salaires	1 198 626,93	52,85	1 142 594,92	51,18	56 032,01	4,90
Cotisations sociales	403 099,93	17,77	396 348,77	17,75	6 751,16	1,70
Dotations aux amortissements & aux dépréciations	99 831,75	4,40	99 560,57	4,46	271,18	0,27
Dotations aux provisions	92 570,71	4,08	71 484,06	3,20	21 086,65	29,50
Valeurs comptables des immobilisations cédées						
Report en fonds dédiés	147 707,00	6,51	140 696,08	6,30	7 010,92	4,98
Autres charges	24 141,91	1,06	28 011,58	1,25	-3 869,67	-13,81
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	2 388 514,62	105,31	2 259 781,03	101,22	128 733,59	5,70
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	21 230,42	0,94	113 307,93	5,08	-92 077,51	-81,26
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mob. & créances de l'actif immobilisé	4 076,39	0,18	9 067,49	0,41	-4 991,10	-55,04
Autres intérêts et produits assimilés	17 703,08	0,78	22 104,11	0,99	-4 401,03	-19,91
Reprises sur dépréciations & provisions						
Différences positives de change						
Produits des immo. financières cédées						
Produits nets s/cessions VPM. et de trésorerie						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	21 779,47	0,96	31 171,60	1,40	-9 392,13	-30,13
Charges financières						
Dotations amort., dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	23 575,63	1,04	26 112,53	1,17	-2 536,90	-9,72
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immo financières cédées						
Charges nettes s/cessions VPM. et de trésorerie						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV	23 575,63	1,04	26 112,53	1,17	-2 536,90	-9,72
RESULTATS FINANCIERS	-1 796,16	-0,08	5 059,07	0,23	-6 855,23	-135,50
RÉSULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	19 434,26	0,86	118 367,00	5,30	-98 932,74	-83,58
Produits exceptionnels			97 486,64	4,37	-97 486,64	-100,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V			97 486,64	4,37	-97 486,64	-100,00
Charges exceptionnelles						
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			97 486,64	4,37	-97 486,64	-100,00
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII						
Impôts sur les bénéfices	4 800,00	0,21	6 904,00	0,31	-2 104,00	-30,48

Compte de résultat

CONSOLIDE ST REAL

	Arrêté au : 31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
TOTAL VIII	4 800,00	0,21	6 904,00	0,31	-2 104,00	-30,48
PRODUITS	2 431 524,51	107,20	2 501 747,20	112,06	-70 222,69	-2,81
CHARGES	2 416 890,25	106,56	2 292 797,56	102,70	124 092,69	5,41
EXCÉDENT OU DÉFICIT	14 634,26	0,65	208 949,64	9,36	-194 315,38	-93,00
dont excédent ou déficit activités sous gestion contrôlée						

Compte de résultat

CONSOLIDE ST REAL

Arrêté au :		31/12/2025		31/12/2024		Variation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Contributions Produits							
Dons en nature							
Prestation en nature		2 050,00	0,09	2 100,00	0,09	-50,00	-2,38
Bénévolat							
CONTRIBUTIONS PRODUITS		2 050,00	0,09	2 100,00	0,09	-50,00	-2,38
Contributions Charges							
Secours en nature							
Mises à disposition gratuite de biens et services		2 050,00	0,09	2 100,00	0,09	-50,00	-2,38
Prestations en nature							
Personnel bénévole							
CONTRIBUTIONS CHARGES		2 050,00	0,09	2 100,00	0,09	-50,00	-2,38

Compte de résultat

CONSOLIDE ST REAL

Liste des structures

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

1. INFORMATIONS LIEES A L'EXERCICE

1-1 Description de l'objet social de l'association

L'Association Médico-Pédagogique de Saint Réal a pour but de favoriser, soutenir, promouvoir tout organisme ou oeuvre de sauvegarde ou de rééducation physique ou morale des jeunes, d'assurer le fonctionnement de l'Institut Médico-Educatif Saint Réal à Saint Jean de la Porte ou des structures, services ou établissements à venir. Par ailleurs l'Association reconnue d'intérêt général depuis septembre 2016, pour soutenir et développer ses activités, est habilitée à délivrer des attestations de reçus fiscaux pour tous les versements effectués à titre gracieux, c'est-à-dire sans contrepartie directe ou indirecte au profit de la personne versante

Le périmètre d'intervention comprend un Institut médico-éducatif situé à St Jean de la porte , 333 route de Saint Réal : hébergement (27 places) et accueil de jour (19 places) Sessad (6)

1-2 Faits significatifs de l'exercice

l'association St Real est en CPOM depuis 01/01/2021 et en Dispositif : DIME

- les comptes annuels de l'exercice 2025 se traduisent ainsi :

Total bilan :	2 747 136
Total des produits :	2 431 525
Résultat de l'exercice :	14 634
Durée de l'exercice :	12 mois

- Le résultat de l'établissement est de 12 083,34 € pour le DIME en 2025.

2. INFORMATION AU TITRE DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2-1 Principes généraux

*Les comptes annuels de l'exercice 2025 (1er janvier au 31 décembre) ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2019-04 du 8 novembre 2019.

*Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.

- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

*La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

*Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2.2. Changements liés à la réglementation comptable

application par anticipation de la nouvelle réglementation comptable ANC 2022-06 du 5/11/2022 et ANC 2023-03 du 7/7/2023 sur l'exercice 2024, ce qui impacte la présentation du compte de résultat

*Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 5/11/2022 et ANC 2023-03,

*Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

*La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

*Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2.3. Evaluation des immobilisations et amortissements

Les amortissements sont calculés de la façon suivante :

Logiciels	L	Durée	0 à 3 ans
Constructions	L	Durée	15 à 40 ans
Matériel & Outillage	L	Durée	4 à 10 ans
Matériel de transport	L	Durée	2 à 5 ans
Matériel, Mobilier de bureau	L	Durée	1 à 10 ans
Agencements, Installations	L	Durée	3 à 20 ans

Concernant le bâtiment, il a été pratiqué la méthode des composants.

2.4. Evaluation des stocks et en-cours

NEANT

2.5. Evaluation des créances et dettes

Elles sont valorisées à leur valeur d'origine.

Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où la recouvrabilité de la créance est incertaine.

2.6. Evaluation des provisions pour risque et charges

Elles sont estimées en fonction des éléments connus lors de l'arrêté des comptes

Elles concernent , les indemnités de fin de carrière et les risques de diverse nature

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF

3.1. Immobilisations brutes

	début d'exercice	Augmentation	diminution	fin d'exercice
Site internet	3 925	0		3 925
Terrains	72 500			72 500
Constructions sur sol propre	1 628 897	0		1 628 897
Install techniques, Matériel/ outillage	135 366	42 358	34 530	143 194
Install générales agencements	455 838	60 083	13 838	502 084
Matériel de transport	71 926	0	8 266	63 660
Matériel de bureau et informatique,	29 047	5 480	11 760	22 767
Autres Immobilisations financières	26 500	0		26 500
Immobilisations en cours	0	0		0
TOTAL	2 424 000	107 922	68 394	2 463 528

3.2. Amortissements des immobilisations

	début d'exercice	Augmentation	diminution	fin d'exercice
Site internet	3 925	0		3 925
Terrains	0			0

Constructions sur sol propre	552 714	50 103		602 818
Install techniques, Matériel/ outillage	115 529	7 074	10 280	112 323
Install générales agencements	337 656	27 112	13 838	350 930
Matériel de transport	34 368	12 611	8 266	38 713
Matériel de bureau et informatique,	130 943	2 931	11 760	122 114
Autres Immobilisations financières	0			0
Immobilisations en cours	0			0
TOTAL	1 175 135	99 832	44 144	1 230 823

3.3. Echéances des créances

	Montant brut	A 1 an	A plus 1 an
Autres créances	13 759	13 759	
Usagers et comptes rattachés	4 828	4 828	
Autres immo financières	1 700		1 700
	-		
TOTAL	20 287	18 587	1 700

3.4. Autres postes du bilan actif

Produits à recevoir	10 654
Charges constatées d'avance	2 238
Valeurs mobilières de placement	

4. NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF

4.1 Provisions

	début d'exercice	Augmentation	diminution	fin d'exercice
Provisions règlementées	64 359	21 983	0	86 342
Provisions pour IDR	258 445	5 366	7 136	256 676
Provisions pour risques	39 000	65 221	0	104 221
TOTAL	361 804	92 571	7 136	447 239

4.2. Echéances des dettes

	Montant brut	A 1 an	A plus 1 an	A plus 5 ans
Emprunts étab de crédit (1)	777 410	90 778	416 545	270 087
Empr dettes fi divers	5 652	5 652		
Dettes fournisseurs	38 607	38 607		
Dettes fiscales et sociales	191 254	191 254		
Dettes immo et rattachées		0		
Autres dettes	63 866	63 866		
	-			
TOTAL	1 076 790	390 157	416 545	270 087

(1) dont concours bancaires = 0 €

4.3. Autres postes du bilan passif

Charges à payer	6 579
Produits constatés d'avance	0
Autres fonds propres	

Divers	
--------	--

4.4. Fonds dédiés

	début d'exercice	Augmentation	diminution	fin d'exercice
192- s/ subvention fonctionnement	306 124	147 707	118 709	335 123
195- s/ dons manuels				0
197-s/legs et donations affectés				
TOTAL	306 124	147 707	118 709	335 123

4.5. Subventions d'investissements

NEANT

Subvention	Renouvelable		Non Renouvelable	
	Avec droit de reprise	Sans droit de reprise	Avec droit de reprise	Sans droit de reprise
Bien				
Renouvelable				
Non renouvelable				

4.6. Variation des fonds propres

nature des provisions et des réserves	Montant début exercice	Affectation Résultat	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Excédent affecté à l' investissement	363 550		0		513 550
Excédent affecté à l' investissement	0				0
Réserve de compensation	118 886		5 352	118 886	5 352
Réserve d'amortissement	752		50 000		50 752
Réserve de trésorerie	984			0	984
Report à nouveau	180 228	3 598			183 826
Legs et dons	0				0
Résultat de l'exercice	208 950	208 950	14 634		14 634
Autres fonds associatifs					0
Fds associatifs avec droite de reprises					0
Provisions réglementées	64 359		21 983	0	86 342
Résultats sous contrôle du financeur	0	0	0	0	0

5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Crédit bail (K€) :

NEANT

	Terrain / constructions	Autres biens mobiliers	Total
Montant HT pris dans l'exercice			
Montant TTC des redevances restant à payer			
à moins d'un an			
à plus d'un an			
Valeur résiduelle			

5.2. Ventilation des produits exprimé en euros

Les produits de l'association se ventilent comme suit :

concours publics	2 252 167
Prestations de services	3 466
Subventions d'exploitation	16 006
ressources liées à la générosité du public	553
Autres : produits de gestion courante	70
Autres : Reprises sur provisions et amortissements, fonds dédiés	125 844
autres produits	4 139
Produits financiers	21 779
produits de cession immobilisations	7 500

Total des produits de fonctionnement

2 431 525

5.3. Transferts de charges (en €) N/A

Le poste de transferts de charges s'élevant à 0 réparti :

- des charges d'exploitation pour	0
- des charges financières pour	
- des charges exceptionnelles pour	

5.4. Produits et charges exceptionnels N/A

Produits	0
Charges	0

5.5. Analyse du résultat

Le résultat de cet exercice s'élève à un excédent de :	14 634 €
résultat du DIME	12 083 €
résultat du siège	2 551 €

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Valorisation des contributions volontaires en nature

frais de déplacement des administrateurs :	553,20 €
valorisation du temps passé par les administrateurs :	2 050,00 €

6.2 Engagements financiers (K€) :

	Donnés	Reçus
Hypothèques, nantissements	1 700 000	
Engagements de retraite		
Effets escomptés non échus		
Avals et cautions		1 700 000
Créances professionnelles cédées		
Abandon de créances conditionnels		

Garanties accordées par les collectivités		
---	--	--

Autres engagements :	NEANT
Intérêts sur emprunts	
Loyers crédits baux (TTC)	

6.3. Dettes garanties par des sûretés réelles :

	Valeur d'origine	Valeur résiduelle
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 700 000	777 410
Emprunts et dettes diverses		
Avances et acomptes reçus s/commande en cours		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes s/immobilisations & comptes rattachés		
Autres dettes		

6.4. Autres informations significatives

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à : 6 157 €

6.4 Faits postérieurs à la clôture de l'exercice **NEANT**